

## **LA RÉFORME PROTESTANTE EN ARIÈGE : LA FAMILLE DE LÉVIS LÉRAN ENTRE TRADITION FAMILIALE ET CONFESSION PROTESTANTE (XVI<sup>E</sup> - XVIII<sup>E</sup> SIÈCLES)**

La famille seigneuriale des Lévis était implantée dans le Languedoc depuis le XIII<sup>e</sup> siècle. Le plus ancien membre de la famille, Philippe de Lévis, était originaire de Lévy-Saint-Nom dans l'actuel département de Seine-et-Oise<sup>1</sup>. Son second fils, Guy I<sup>er</sup> de Lévis, suivit son suzerain Simon de Montfort dans la croisade contre les Albigeois. Lors de la signature du traité de Meaux en 1228, il se vit attribuer par le roi de France la terre de Mirepoix et le pays d'Olmes pris sur le comté de Foix. A partir de cette date, les Lévis s'installèrent durablement dans le Midi.

De cette famille furent issues les diverses branches : les Lévis-Léran, les vicomtes de Lautrec, comtes de Villars, barons de La Voûte-sur-Loire, comtes puis ducs de Ventadour, comtes de Charlus, seigneurs de Florensac, seigneurs de Cousan et de Lugni, barons puis comtes de Caylus.

En 1329, les deux héritiers de la famille Lévis-Mirepoix se partagèrent le domaine. Jean II de Lévis, en tant que fils aîné, obtint la terre de Mirepoix. Gaston I<sup>er</sup> de Lévis organisa son fief autour de la ville de Léran. La seigneurie de Léran se composait de 13 villes et consulats : Léran, Aigues Vives, La Bastide de Congoust<sup>2</sup>, Le Peyrat, Mireval et Villaret, Aiguillanes, Régat, Limbrassac, Tabre, Esclagne, Pradettes, Vilhac. Au XVI<sup>e</sup> siècle, la terre de Léran englobait la seigneurie de Bélesta, Fougax et L'Aiguillon, mais cet espace fut perdu au début du XVII<sup>e</sup> siècle. Vers 1630 vinrent s'ajouter à la seigneurie de Léran les consulats de Carla, Roquefort, Péreille et Ilhat.

Les deux branches de la famille vécurent en voisines et parentes jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle. Les Lévis-Mirepoix et Lévis-Léran furent réunis en 1757, le duc de Mirepoix, sans héritiers, légua son domaine à Louis Marie François Gaston de Lévis-Léran. La famille qui a attiré mon attention est celle des seigneurs de Léran. La famille de Lévis-Léran était protestante du milieu du XVI<sup>e</sup> siècle jusqu'à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle. Je décidais donc d'étudier les six générations de la famille concernées par la Réforme de Germain de Lévis, seigneur de Léran jusqu'en 1541, à Paul Louis de Lévis, marquis du même lieu, décédé en 1749.

La Réforme a touché la seigneurie de Léran vers 1560-1570. La nouvelle forme de religion fut introduite via le comté de Foix, terre voisine

---

<sup>1</sup> OLIVE, Siméon, PASQUIER, Félix, *Inventaire historique et généalogique des documents de la branche Lévis-Léran devenue Lévis-Mirepoix*, Toulouse, Privat, 1903, t. 1, p. 1.

<sup>2</sup> Actuellement cette ville se nomme La Bastide-sur-l'Hers.

de Lérans, grâce aux souverains de Navarre.

Les archives de la famille de Lévis s'étalent du X<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècles, elles furent versées aux Archives nationales en 1982. Un premier inventaire avait été réalisé par Félix Pasquier au début du XX<sup>e</sup> siècle. Le fond d'archives de la famille de Lévis fut ensuite versé aux Archives départementales de l'Ariège.

Devenir protestant représentait pour une famille au XVI<sup>e</sup> siècle une cassure sociale et professionnelle. Se séparer de l'Église catholique équivalait à se mettre au ban de la société d'Ancien Régime. Le but de ces recherches était de savoir comment les Lévis-Lérans avaient vécu le changement de confession religieuse. Rupture avec les traditions ou habitudes inchangées ? Afin d'étudier les traditions familiales du XVI<sup>e</sup> au début du XVIII<sup>e</sup> siècles, je présenterai tout d'abord les membres de la famille de Lévis-Lérans au travers de la filiation, l'étude de la religiosité se fait dans un deuxième temps pour enfin aborder les éventuels aspects concrets du changement confessionnel au travers de l'implication de cette famille dans les guerres et les relations des seigneurs avec les communautés d'habitants.

## I- Six générations de Lévis-Lérans (1505-1749)

La première génération étudiée concerne Germain de Lévis, seigneur de Lérans de 1505 à 1541. Il avait quatre sœurs et un frère qui n'apparaissent pas dans les archives concernant l'aîné.<sup>3</sup> Ce seigneur a eu deux épouses, la première fut Françoise de Bruyères-Chalabre.<sup>4</sup> Aucun document ne fait mention de ce premier mariage. Pourtant, Germain de Lévis et Françoise de Bruyères ont eu une fille Cécile qui épousa Jean du Mayne. La seconde femme fut Marie d'Astarac. Le contrat de mariage, daté de mai 1520, fut enregistré à l'Isle-Jourdain et donc bien loin de la terre de Lérans.<sup>5</sup> Germain de Lévis choisit tout d'abord une épouse dans la seigneurie limitrophe. La proximité géographique des deux baronnies impliquait de bonnes relations, ces liens se concrétisèrent ici par le mariage. Le second mariage de Germain avait des motivations moins évidentes. Marie d'Astarac n'avait plus ses parents lors de son mariage, son frère Jean-Jacques de Marestang s'occupa des dispositions. Ce dernier était seigneur de Fontaraille et possédait des terres à l'ouest de Toulouse et aux alentours de Lannemezan. Les biens de cette famille étaient assez éloignés géographiquement de ceux des Lérans. La dot de ce mariage n'était pas très élevée, 8 000 livres et 6 000 livres d'habillement. Il ne s'agissait pas de riches seigneurs, d'ailleurs Germain

<sup>3</sup> OLIVE, Siméon, PASQUIER, Félix, *Inventaire historique et généalogique des documents de la branche de Lévis-Lérans devenue Lévis-Mirepoix*, Toulouse, Privat, 1903, t. 1, p. 139-140.

<sup>4</sup> OLIVE, Siméon, PASQUIER, Félix, *Inventaire historique et généalogique...*, t. 1, p. 144.

<sup>5</sup> A.D. Ariège, 46 J 345 : *Contrat de mariage de Germain de Lévis et Marie d'Astarac, mai 1520*.

de Lévis dut engager des poursuites pour obtenir l'argent promis.<sup>6</sup>

De l'union de Germain de Lévis et Marie d'Astarac naquirent six enfants. Gaston VII de Lévis succéda à son père en 1541 et mourut en 1559. Il épousa Gabrielle de Foix, le contrat de mariage fut enregistré le 4 mai 1547.<sup>7</sup> Gabrielle de Foix apportait une dot de 14 000 livres, de plus son oncle Roger de Foix, chanoine de Saint-Volusien-de-Foix, donna 4 000 livres à prendre sur la place de Ganac, consulat proche de Foix. Le second fils de Germain et Marie, Jean-Claude de Lévis d'Audou, seigneur de Bélesta, eut trois épouses. La première fut une certaine Jeanne de Beauvoir, presque absente des documents, excepté dans les titres accordés à son époux « Jean Claude de Lévis seigneur d'Audou et de Beauvoir<sup>8</sup> ». En secondes noces, le baron de Bélesta épousa Christofle de Vergoignan en 1584.<sup>9</sup> Cette dernière lui donna une fille Elisabeth mariée à François d'Amboise, comte d'Aubijoux le 25 avril 1598. Enfin Jean-Claude de Lévis se maria avec Louise de Lévis-Mirepoix en 1590.<sup>10</sup> Le seigneur de Bélesta mourut en 1598, laissant sa veuve sans enfant.

Deux autres garçons naquirent de l'union de Germain et Marie, Barthélemy de Lévis et René de Lévis, mais les archives restent muettes concernant leurs vies. Germaine de Lévis, une de leurs filles, épousa Blaise de Roquefort. Ils étaient déjà unis en 1567 et la dot s'élevait à 8 000 livres.<sup>11</sup> La seconde fille, Françoise de Lévis, se maria avec François de Lavardac mais cette union n'apparaît qu'au travers du testament de cette femme.<sup>12</sup> Enfin, Germain de Lévis eut un fils illégitime, Antoine.<sup>13</sup> À ce dernier furent accordées la métairie et les terres de Ventaillolle à proximité de Lérans.

Gaston VII de Lévis et Gabrielle de Foix ont eu cinq enfants. L'aîné, Philippe, naquit en 1559. Il suivit son oncle Jean-Claude de Lévis dans ses campagnes militaires et fut présent dans la suite de Henri de Navarre lors de son mariage à Paris avec Marguerite de Valois. Philippe de Lévis échappa de peu au massacre de la Saint-Barthélemy en se réfugiant blessé dans la chambre de la reine. Marguerite de Valois dormait quand une personne frappa violemment à la porte en criant « Navarre ! » ; la nourrice ouvrit « ce fust un gentil homme nommé Monsieur de Lérans [...] lui se voulant

<sup>6</sup> A.D. Ariège, 46 J 345 : *Arrêt du parlement en faveur de Germain de Lévis contre le sieur de Fontaraille, 1524*.

<sup>7</sup> A.D. Ariège, 46 J 352 : *Contrat de mariage de Gaston VII de Lévis et Gabrielle de Foix, 4 mai 1547*.

<sup>8</sup> A.D. Ariège, 46 J 347 : *Reconnaissance de dette de Jean-Claude de Lévis envers Louise de Lévis-Mirepoix, 29 octobre 1590*.

<sup>9</sup> A.D. Ariège, 46 J 347 : *Contrat de mariage de Jean-Claude de Lévis d'Audou et Christofle de Vergoignan, 16 octobre 1584*.

<sup>10</sup> A.D. Ariège, 46 J 347 : *Contrat de mariage de Jean-Claude de Lévis d'Audou et Louise de Lévis-Mirepoix, 12 juillet 1590*.

<sup>11</sup> A.D. Ariège, 46 J 345 : *Quittance de paiement d'une partie de la dot faite par Blaise de Roquefort*.

<sup>12</sup> A.D. Ariège, 46 J 345 : *Testament de Françoise de Lévis, 1560*.

<sup>13</sup> A.D. Ariège, 46 J 347 : *Antoine de Lévis-Ventaillolle cité dans le testament de Jean-Claude de Lévis d'Audou, 10 février 1598*.

garantir se jeta sur mon lict ». Le capitaine de la garde arriva et riant de la situation, Philippe étreignait Marguerite, laissa la vie de l'homme à la reine. Après son retour dans le Midi, il fut assassiné en 1573<sup>14</sup>.

Le deuxième fils Gabriel devint donc l'héritier de la seigneurie. Le 4 octobre 1593, le contrat de mariage fut signé entre lui et Catherine de Lévis-Mirepoix<sup>15</sup>. Ses parents, Jean de Lévis et Catherine Ursule de Lomagne, la dotèrent de 30 000 livres, somme payable sur quatre ans après consommation du mariage. Le contrat prévoyait en cas de décès de Gabriel une pension pour sa veuve à prendre sur les revenus de La Bastide de Congoust et Le Peyrat, deux consulats situés dans la seigneurie de Lérans, ainsi que la possibilité de résider dans un corps de logis du château de Lérans. Gabrielle de Foix ajouta à l'accord entre les deux familles le don de ses bijoux et ses robes à sa belle-fille. Elle donna également à cette occasion les parts de la légitime de Philippe et d'une de ses filles Marie à Gabriel. Le troisième et dernier fils Antoine fut gratifié d'une terre, la seigneurie de Montmaur, à l'est de Villefranche de Lauragais. En février 1601, il épousa Marguerite d'Astarac dont il eut au moins deux enfants, Michel et Benjamin<sup>16</sup>.

La génération suivante a connu six membres de la famille de Lévis-Lérans. Tout d'abord, Jean-Claude de Lévis, né en 1594, devint seigneur et baron lors du décès de son père en 1638 et ce jusqu'à sa mort en 1654. Il épousa Angélique de Castelnau-La Loubère. Le contrat de mariage, daté du 10 août 1629, fut enregistré à Tarbes en présence des parents de la demoiselle et de François de Mauléon, représentant Gabriel de Lévis et Catherine en cette occasion<sup>17</sup>. En 1643, l'officialité de Tarbes lança une procédure contre les deux époux pour cause de consanguinité<sup>18</sup>. Les mémoires généalogiques, apportés pour preuve, expliquaient que Philippe de Lévis-Mirepoix eut plusieurs enfants : Catherine, la mère de Jean-Claude de Lévis, Française de Lévis, mariée dans la maison de Bazillac et donc grand-mère de Angélique de Castelnau. Jean-Claude de Lévis déclara qu'il possédait un document du pape autorisant le mariage. L'official reconnut leur union, ainsi que les trois enfants déjà nés. Le seigneur de Lérans épousa une femme étrangère à la région. Mais d'après la généalogie présentée dans l'enquête de l'officialité de Tarbes, la famille de Castelnau faisait partie des relations des Lévis-Mirepoix. Les Lévis-Lérans et Lévis-Mirepoix avaient

<sup>14</sup> GUESSARD, M.F (éd.), *Mémoires et lettres de Marguerite de Valois. Nouvelle édition, revue sur les manuscrits de la bibliothèque du roi et de l' Arsenal*, Paris, Renouard, 1842, p. 33-34.

<sup>15</sup> A.D. Ariège, 46 J 353 : *Pacte de mariage de Gabriel de Lévis et de Catherine de Lévis-Mirepoix, 4 octobre 1593*.

<sup>16</sup> A.D. Ariège, 46 J 353 : *Contrat de mariage de Antoine de Lévis-Montmaur et Marguerite d'Astarac, 1601*.

<sup>17</sup> A.D. Ariège, 46 J 354 : *Contrat de mariage de Jean Claude de Lévis et de Angélique de Castelnau-La Loubère, 10 août 1629*.

<sup>18</sup> A.D. Ariège, 46 J 354 : *Enquête de l'officialité de Tarbes sur la parenté de Jean Claude de Lévis et Angélique de Castelnau, 22 septembre 1643*.

des familles alliées communes. Jean-Claude avait un frère, Salomon, à qui on donna la seigneurie de Limbrassac et la baronnie d'Ajac. Il épousa à une date inconnue Catherine de Séroul ; de leur union naquit au moins une fille, Gabrielle, qui se maria, à la génération suivante, avec un représentant des Lévis-Lérans, ainsi qu'un fils, Jean-Claude. Gabriel de Lévis et Catherine eurent également quatre filles. Isabeau épousa en première noce François de Mauléon, seigneur de Castelnau et de Durban, le 15 juillet 1618 pour 30 000 livres de dot. Elle se maria après le décès de François de Mauléon avec Jean Roger de Foix, vicomte de Rabat, le 26 février 1646 pour 18 000 livres. Marguerite se maria deux fois : tout d'abord avec Pierre Auguste de Toulouse-Lautrec, vicomte de Montfa, le 9 avril 1634, et ensuite avec Marc de Pins. Claude de Lévis épousa le 13 février 1645 Jean-Jacques de Pins, seigneur de Caucalières et frère du précédent Marc de Pins. Gabrielle se lia avec Jean Pierre de Bruyères, seigneur de Chalabre, le 26 avril 1670 pour 30 000 livres.

Du mariage de Jean-Claude de Lévis et Angélique de Castelnau naquirent six enfants. L'aîné fut Gaston VIII de Lévis. Il naquit en 1634 et hérita de la seigneurie de Lérans en 1654. En premières noces, il épousa Violan de Vignolles le 30 mai 1654 pour 90 000 livres<sup>19</sup>. Veuve de Jacques de Bardan, elle avait une fille de cette première union, Madeleine de Bardan. Gaston de Lévis se maria ensuite avec Jeanne de Juge, fille de Paul de Juge. Le pacte de mariage fut conclu le 1<sup>er</sup> janvier 1659 pour une dot de 40 000 livres. Une clause spéciale permettait à Jeanne de Juge de bénéficier d'une rente de 3 000 livres par an en cas de décès de Gaston ainsi que de la possibilité d'occuper une maison de son choix au Mas d'Azil, à Mazères ou Saverdun<sup>20</sup>. Le second fils, Henri Gaston épousa le 10 juillet 1695 Gabrielle de Lévis-Ilhat, fille de Salomon de Lévis et de Catherine de Séroul. Ils étaient cousins au premier degré. Il n'apparaît nulle part qu'ils aient eu une descendance. Isabeau de Lévis, l'une de leurs sœurs, épousa Jacques de Foix-Rabat. Trois autres enfants restèrent célibataires : Claude de Lévis, Louise de Lévis, coseigneuresse de Carla, qui décéda en 1694, et Esther de Lévis coseigneuresse de Carla, qui mourut en 1727. Dans cette génération, les problèmes financiers s'accumulèrent. Le seigneur avait fortement besoin d'argent pour rembourser prêts et dettes. Gaston VIII de Lévis trouva deux beaux partis. Violan de Vignolles était la fille d'un parlementaire toulousain et veuve d'un ancien président de la cour des aides de Montpellier. Elle apportait en dot la plus forte somme jamais rencontrée jusqu'ici, 90 000 livres. En secondes noces, Gaston VIII épousa Jeanne de Juge dont le père était conseiller au parlement. La dot de 40 000 livres était à la hauteur des problèmes financiers de la famille : dettes et pertes de terres. Les Lévis-Lérans avaient beaucoup de procès en cours à cette époque, l'appui de membres du parlement n'était pas négligeable. Le second fils, Henri Gaston dut se contenter de sa cousine comme épouse,

<sup>19</sup> A.D. Ariège, 46 J 355 : *Contrat de mariage de Gaston de Lévis VIII et Violan de Vignolles, 30 mai 1654*.

<sup>20</sup> A.D. Ariège, 46 J 355 : *Contrat de mariage de Gaston de Lévis VIII et Jeanne de Juge, 1<sup>er</sup> janvier 1659*.



Gabrielle de Lévis-Ilhat qui lui apporta 5 500 livres. Une seule des filles de cette génération fut mariée.

À la génération suivante, il y eut trois représentants de la famille Lévis-Léran. L'aîné et seul enfant mâle, Paul Louis de Lévis, naquit en 1666, hérita des terres en 1704 et décéda en 1749. Il épousa le 11 mai 1703 Marie Marguerite Thérèse Camelle de Lévis-Mirepoix pour 80 000 livres de dot<sup>21</sup>. Le contrat fut conclu à Paris, Paul Louis s'y trouvait pour des affaires militaires au service du roi. De cette union naquirent huit enfants dont l'aîné, Gaston Jean Baptiste décéda avant ses parents ; ce fut donc le petit fils de Paul Louis, Louis Marie François Gaston qui hérita de la seigneurie en 1749. Jeanne de Lévis se maria le 14 février 1695 avec Jean Louis de Gauléjac, marquis de Ferrals, pour 20 000 livres de dot<sup>22</sup>. Enfin, le dernier enfant, Françoise de Lévis resta célibataire. On retrouve ici l'alliance traditionnelle avec les Lévis-Mirepoix, la dot de Marie Marguerite Thérèse était assez élevée. Pour l'aînée des filles on trouva un beau parti, le marquis de Ferrals. Les problèmes financiers n'étaient peut être pas terminés. En comparaison avec les sommes dépensées dans la quatrième génération pour le mariage des filles, la dot de Jeanne de Lévis paraît bien faible. De plus, on ne maria pas la cadette, qui entra peut-être dans les ordres. La fille du seigneur de Mirepoix représentait un beau parti pour la famille, étant donné les problèmes de trésorerie rencontrés par leur père Gaston VIII.

Les Lévis-Léran se mariaient avec des gens d'égale importance. On retrouvait souvent les mêmes familles alliées : les Lévis-Mirepoix à trois reprises, les Foix-Rabat par trois fois et les Bruyères-Chalabre. Les Lévis-Mirepoix offrirent souvent leurs filles en mariage aux seigneurs de Léran, mais l'inverse ne se produisit pas. Presque toutes ces seigneuries étaient limitrophes de la terre de Léran, était-ce dans l'espoir de prendre des parcelles si ces seigneurs n'avaient plus d'héritiers directs ? Il s'agissait surtout de s'assurer de bons alliés et voisins. Quelques familles parlementaires ont également donné des femmes en mariage, les de Juge, les de Vignolles et les de Pins. Ces gens pouvaient représenter un appui favorable dans les cours où se débattaient les affaires d'héritage ou de possessions de terre. La présence à chaque génération des mêmes familles démontrait un fort degré de consanguinité. Les d'Astarac donnèrent Marie en mariage à Germain en 1520, et en 1601 ce fut Antoine, leur petit fils, qui épousa Marguerite d'Astarac. De même, Gabriel de Lévis épousa Catherine de Lévis-Mirepoix en 1593, et leur arrière-petit-fils Paul Louis se maria avec une demoiselle de Mirepoix en 1703. La famille de Foix-Rabat suivit les Lévis-Léran presque à chaque génération : Gaston de Lévis VII épousa Gabrielle de Foix en 1547, leur petite fille Isabeau se

<sup>21</sup> A.D. Ariège, 46 J 359 : *Contrat de mariage de Paul Louis de Lévis et Marie Marguerite Thérèse Camelle de Lévis-Mirepoix, 11 mai 1703.*

<sup>22</sup> A.D. Ariège, 46 J 355 : *Contrat de mariage de Jeanne de Lévis et Jean-Louis de Gauléjac, 14 février 1695.*

maria avec Jean Roger de Foix en 1646, à la génération suivante Isabeau épousa Jacques de Foix. Il y avait donc un fort degré de consanguinité. D'ailleurs deux affaires de parenté furent portées devant les officialités, celle de Jean-Claude de Lévis et Angélique de Castelnaud déjà évoquée, et de Isabeau et Jacques de Foix-Rabat. La dernière affaire apparaît au travers d'un décret du pape<sup>23</sup>. Jean-Claude de Lévis ayant été déclaré hérétique<sup>24</sup>, sa fille ne pouvait se marier normalement, le couple s'unit donc sans autres formalités. Ayant eu des enfants, Isabeau et Jacques de Foix envisagèrent de régulariser la situation et de faire lever leur problème de parenté. Après une démarche auprès de l'officialité de Mirepoix, Alexandre VII répondit favorablement à cette requête en 1656. D'autres familles apparaissent dans la généalogie : les Marestang seigneurs de Fontarailles, les de Castelnaud-La Loubère, les de Mauléon seigneurs de Castelnaud, les de Pins seigneurs de Caucalières, les de Gauléjac marquis de Ferrals. On peut dire que les soucis financiers rencontrés à partir de la quatrième génération pesèrent sur la politique matrimoniale. D'ailleurs, ce fut lorsque la famille avait des problèmes qu'elle se tourna vers les familles parlementaires, sans doute pour obtenir des appuis en haut lieux en cas de poursuites. De même, les filles de la famille restèrent plus souvent célibataires à partir de ce moment. Les Lévis-Léran cherchaient en règle générale de bons partis pour l'héritier, ensuite les autres membres de la famille étaient dispersés pour répondre au jeu des alliances avec les seigneuries voisines ou les parlementaires en cas de procédure en cours ou à venir.

## II- La famille de Lévis-Léran et la religion

Les Lévis-Léran passèrent à la Réforme au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle, et redevinrent catholique au début du XVIII<sup>e</sup>. À travers les pactes de mariage et les testaments, nous pouvons déterminer la pratique de la religion chez les Lévis-Léran. Nous verrons également si le retour au catholicisme fut l'apanage du seigneur de Léran à la Révocation de l'Édit de Nantes ou si d'autres membres de la famille étaient restés dans le giron de l'Église de Rome.

### 1- Les pratiques religieuses

La famille de Lévis-Léran était protestante. Mais les seigneurs de Léran étaient-ils des réformés de foi ou de circonstances ? En s'appuyant sur les actes de mariages et les testaments, on peut savoir si les sacrements de l'Église réformée étaient bien respectés. Les Lévis-Léran se convertirent au catholicisme au début du XVIII<sup>e</sup>, nous tenterons de déterminer si la Révocation de l'Édit de Nantes a influencé la famille ou s'il existe d'autres facteurs favorables à ce changement au sein du christianisme.

<sup>23</sup> A.D. Ariège, 46 J 354 : *Acte de reconnaissance du mariage de Isabeau de Lévis et Jacques de Foix-Rabat par Alexandre VII, 13 janvier 1656.*

<sup>24</sup> Jean-Claude de Lévis-Léran fut accusé du meurtre d'un cousin, Benjamin de Lévis-Montmaur en 1653 et exécuté à Toulouse en 1654, voir A.D. Ariège, 46 J 354 : pièces du procès Lévis-Montmaur contre Lévis-Léran.

### 1.1- Mariages et testaments

Germain de Lévis se maria dans l'Église catholique en 1520 avec Marie d'Astarac<sup>25</sup>. La famille de la dame nous est inconnue, on ne peut savoir si elle eut des tentations vers la Réforme. La date du mariage est trop précoce pour envisager une union ailleurs qu'en l'Église catholique. Le protestantisme naissait à peine, les Églises et rites n'étaient pas encore constitués.

Gaston VII de Lévis se maria avec Gabrielle de Foix en 1547. La bénédiction nuptiale fut donnée dans l'Église catholique. Pourtant, tout laisse à penser que Gaston VII fut le premier protestant de la famille, de plus, la famille de Foix-Rabat fut elle aussi tentée par une autre forme de christianisme. La question est de savoir si le couple avait la possibilité de se marier autrement que dans l'Église catholique. Là encore, il est fort possible que les structures réformées et leurs rites n'étaient pas encore installés. Même tenté par une forme différente de christianisme, Gaston VII de Lévis et Gabrielle de Foix affichèrent encore un catholicisme de façade pour leurs noces. Dans le testament de Gabrielle de Foix, on trouve peu de legs pieux, 100 livres à l'église de Lérans, cela ne permet pas de faire pencher la balance du côté protestant<sup>26</sup>. Il est possible que ce fût Gaston VII de Lévis qui commandita la construction du temple de Lérans achevée en 1561. On peut donc en conclure que lors de son mariage, Gaston VII de Lévis soit était encore catholique, soit n'avait pas eu la possibilité de se marier dans une autre forme de la religion.

Dans la même génération, le cas de Jean-Claude de Lévis d'Audou s'avère beaucoup plus intéressant. Il était protestant comme le prouve sa participation dans les guerres de Religion et sa collaboration avec Henri de Navarre. De sa première épouse, Jeanne de Beauvoir, seul le nom nous est connu. Son second mariage avec Christofle de Vergoignan se déroula dans l'Église réformée<sup>27</sup>. Leur fille Élisabeth était protestante d'après le testament de son père. En ce qui concerne le troisième mariage de Jean-Claude de Lévis d'Audou, il choisit une parente, Louise de Lévis-Mirepoix. Les érudits locaux ont souvent dit que Louise s'était convertie au protestantisme pour épouser le baron de Bélesta, elle serait revenue au catholicisme une fois veuve. Le contrat de mariage ne laisse aucun doute, le grand chef de guerre protestant accepta de passer par les services d'un curé<sup>28</sup>. Dans son testament, Louise de Lévis-Mirepoix se présente comme une bonne catholique ; elle désirait être inhumée dans l'église du couvent des cordeliers de Mirepoix, ordre auquel elle faisait quelques legs. La dernière baronne de Bélesta resta sans doute de tout temps catholique. Jean-Claude

<sup>25</sup> A.D. Ariège, 46 J 345 : *Contrat de mariage de Germain de Lévis et Marie d'Astarac, mai 1520.*

<sup>26</sup> A.D. Ariège, 46 J 352 : *Testament et codicille de Gabrielle de Foix, 18 février 1601 et 30 mars 1601.*

<sup>27</sup> A.D. Ariège, 46 J 347 : *Contrat de mariage de Jean-Claude de Lévis d'Audou et Christofle de Vergoignan, 16 octobre 1584.*

<sup>28</sup> A.D. Ariège, 46 J 347 : *Contrat de mariage de Jean-Claude de Lévis d'Audou et Louise de Lévis-Mirepoix, 12 juillet 1590.*

de Lévis d'Audou accepta donc de se marier avec une catholique et dans le rite de cette Église. L'alliance avec les Lévis-Mirepoix était-elle plus importante que la religion ? Louise de Lévis-Mirepoix représentait un bon parti pour le seigneur d'Audou, outre l'alliance avec une famille voisine, elle avait des biens, elle prêta souvent de l'argent à son mari<sup>29</sup>. Pour son troisième mariage, Jean-Claude de Lévis préféra une femme constituant un bon parti en terme d'alliances et d'argent plutôt qu'une personne protestante comme lui. Le premier testament de Jean-Claude de Lévis d'Audou comprenait un don à l'Église réformée de Bélesta. Le seigneur d'Audou demandait à sa femme Louise de respecter la liberté de conscience de ses sujets et de ne pas forcer sa fille Élisabeth à changer de confession. Dans le second testament, Jean-Claude de Lévis d'Audou léguait 300 livres au ministre de Bélesta. Il demandait à Élisabeth de ne pas se marier avec un seigneur catholique, sinon, elle serait privée de son héritage. Louise de Lévis-Mirepoix ne respecta aucune des volontés de son défunt mari. Une fois veuve, elle arrangea le mariage de Élisabeth et de François d'Amboise, un seigneur catholique. Louise de Lévis-Mirepoix et son neveu Alexandre de Lévis organisèrent la destruction du temple de Bélesta ; le procès entre les protestants et la veuve du sieur d'Audou se solda par l'interdiction de la reconstruction du lieu de culte<sup>30</sup>. Jean-Claude de Lévis d'Audou déclara que « protestant, je veux vivre et mourir en la foi et la religion de l'église réformée »<sup>31</sup>. Pour sa sépulture, le baron de Bélesta désirait être enterré dans le « temple chapelle Notre Dame du Val d'Amour »<sup>32</sup>. Il s'agissait du site d'un ancien pèlerinage. Si Jean-Claude de Lévis d'Audou avait voulu transformer la chapelle en temple, l'évocation des deux termes montre bien que ce lieu ne possédait pas encore de vocation déterminée. Ce qui incita Jean-Claude de Lévis d'Audou à se faire enterrer dans cette chapelle, c'est le fait que sa mère, ses sœurs et épouses y reposaient déjà. Donc peu importait que le lieu fût chapelle ou temple, la sépulture ancestrale s'y trouvait, donc le baron de Bélesta devait y être enseveli également. De plus, il était assez rare pour les petits seigneurs de se faire ensevelir dans un temple, chose réservée au ministre et aux grands nobles. Jean-Claude de Lévis d'Audou précisait que son enterrement devait se dérouler dans la forme de l'Église réformée. Il rajouta dans son testament une clause concernant les habitants de Bélesta. Il avait l'habitude d'organiser un jeu chaque année, une « course à la bague ». Cette animation se déroulait le 15 août, Jean-Claude de Lévis d'Audou désirait que ce jour soit chômé pour les habitants. Cette date correspondait déjà dans le calendrier catholique à l'Assomption ; à Bélesta, c'était la fête patronale, ainsi que le jour du pèlerinage à Notre-Dame-du-Val-d'Amour. Donc chaque 15 août,

<sup>29</sup> A.D. Ariège, 46 J 347 : *Reconnaissance de dettes de Jean-Claude de Lévis d'Audou envers Louise de Lévis-Mirepoix, 29 octobre 1590.*

<sup>30</sup> A.D. Ariège, 46 J 351 : *Pièce du procès Louise de Lévis contre les protestant de Bélesta, 1586-1612.*

<sup>31</sup> A.D. Ariège, 46 J 347 : *Testament de Jean-Claude de Lévis d'Audou, 10 février 1598.*

<sup>32</sup> A.D. Ariège, 46 J 347 : *Testament de Jean-Claude de Lévis d'Audou, 10 février 1598.*

les catholiques étaient concernés par la fête religieuse, et le reste de la population, les protestants, ne travaillaient pas sur l'ordre du seigneur.

Jean-Claude de Lévis d'Audou, voulait-il avec ce jeu se moquer du calendrier catholique ou était-ce simplement sa volonté d'organiser sa propre fête dans la ville? On ne sait pas si cette tradition se perpétua. Jean-Claude de Lévis d'Audou était donc un seigneur protestant qui se maria avec une catholique dans le rite catholique, il se fit enterrer dans un lieu à mi-chemin entre catholicisme et protestantisme. On peut dire que la religion n'avait pas d'importance quand il s'agissait d'épouser une femme de biens issue d'une grande famille. Le lieu de sépulture était désigné par la présence du caveau familial même si le site était consacré par l'Église catholique.

Dans la même génération, on ne connaît que le testament de Françoise de Lévis rédigé en 1560<sup>33</sup>. Elle avait épousé François de Lavardac. Si elle avait reçu une éducation protestante, son testament n'en laisse rien paraître : elle se disait catholique et souhaitait être enterrée dans l'église de Saint-Michel-de-Aisin. Dans cette génération, les enfants mâles étaient protestants. Françoise de Lévis changea peut-être de confession au contact de son mari.

À la génération suivante, les trois fils étaient des protestants. Philippe de Lévis succomba suite aux retombées provinciales de la Saint-Barthélemy. Il avait suivi son oncle dans les guerres et auprès de Henri de Navarre. Le seigneur de Lérans, Gabriel de Lévis, joua un rôle important au sein des communautés protestantes du comté de Foix. Il épousa en 1593 Catherine de Lévis-Mirepoix dans l'Église catholique apostolique et romaine<sup>34</sup>. La dame était la fille du baron de Mirepoix dont la famille resta catholique de tout temps. Bien qu'adversaires dans les guerres de Religion, les deux familles s'accordèrent pour organiser ces noces. Pour Gabriel de Lévis, la famille de Mirepoix représentait des alliés de poids ainsi que des parents proches ; la différence de confession ne posait pas de problèmes. De même pour les Lévis-Mirepoix, donner une de leur fille en mariage à un fils de Lérans relevait de la tradition et la foi ne représentait pas un obstacle. Mais pourquoi Gabriel de Lévis accepta-t-il de se marier à l'église? Catherine de Lévis-Mirepoix aurait pu se convertir pour épouser le seigneur de Lérans. Deux cas similaires existent : Jean-Claude de Lévis d'Audou se maria à l'église avec une dame de Mirepoix et Gabriel dans une situation identique accepta les mêmes conditions. La famille de Lévis-Mirepoix était sans doute suffisamment puissante pour imposer sa confession aux Lérans. Dans une perspective plus large, on peut penser que lors d'un mariage mixte, la foi catholique prévalait sur la foi réformée dans un royaume où les protestants n'étaient qu'une minorité. La dernière possibilité est de considérer les Lérans comme des protestants « frileux » qui, au gré des

<sup>33</sup> A.D. Ariège, 46 J 345 : *Testament de Françoise de Lévis, 1560*.

<sup>34</sup> A.D. Ariège, 46 J 353 : *Contrat de mariage de Gabriel de Lévis et Catherine de Lévis-Mirepoix, 3 octobre 1593*.

situations, acceptaient de s'adapter au rite catholique. Dans son testament, Gabriel de Lévis donnait 100 livres aux pauvres de Lérans et une somme identique au temple de la ville. Il prévoyait un legs pour les anciens de l'Église réformée de La Bastide de Congoust pour la réédification du temple qui avait été détruit pendant les troubles de 1622. Concernant sa sépulture, il fit un choix curieux et « désiroit que mon corps soit ensevely au cimetière Notre Dame de Lérans au tombeau de mes prédécesseurs en la forme de la religion chrétienne et réformée »<sup>35</sup>. Le caveau familial se trouvait au cimetière catholique de la ville. Ainsi Gabriel de Lévis, se disant protestant, voulait se faire enterrer comme tel mais dans un lieu consacré par l'Église catholique. Tout comme pour son oncle Jean-Claude de Lévis d'Audou, l'important était de reposer près de ses ancêtres. Gabriel choisit donc sa sépulture aux côtés de son père de ses aïeux, quel que fût l'endroit où se trouvait le caveau. La tradition familiale l'emportait sur les différends religieux.

On peut se demander ce que les autorités spirituelles de Lérans, autant catholiques que protestantes, pensèrent de cette inhumation. On connaît les problèmes de partage de cimetières entre les deux confessions pendant le XVII<sup>e</sup> siècle. Les catholiques poursuivaient souvent les protestants en justice pour des questions d'utilisation de leur lieu de sépulture. Que dire d'une personne se disant protestante mais désirant être enterrée dans le cimetière catholique ? Puisqu'il s'agissait du seigneur du lieu, Gabriel de Lévis fut sans doute inhumé où il le voulait et dans la forme de la religion qu'il professait. Son frère Antoine de Lévis épousa en 1601 Marguerite d'Astarac dans la religion réformée. La famille de la dame faisait certainement profession de la foi réformée pour que les noces se fassent dans cette confession<sup>36</sup>.

Jean-Claude de Lévis épousa Angélique de Castelnau-La Loubère en 1629. On ne sait pas dans quelle Église furent célébrées les noces. L'enquête de l'officialité de Tarbes sur la parenté des époux nous donne quelques informations<sup>37</sup>. Lorsqu'on interrogea le baron de Lérans sur sa religion, celui-ci répondit que la bénédiction nuptiale fut donnée dans l'église catholique du lieu de La Loubère. Angélique de Castelnau se disait bonne catholique. Les deux époux demandèrent au pape de lever l'interdiction de parenté qui pesait sur leur mariage. La demande pouvait être faite en bonne et due forme, puisque le couple s'était uni dans la foi catholique. Pourtant, Jean-Claude de Lévis était protestant. Angélique de Castelnau disait elle-même que son mari faisait profession de la religion réformée dans sa lettre au conseil du roi pour obtenir la réhabilitation de la mémoire de son époux suite à sa condamnation pour le meurtre d'un cousin. Encore une fois, le seigneur de Lérans se plia à

<sup>35</sup> A.D. Ariège, 46 J 353 : *Testament de Gabriel de Lévis, 24 avril 1633*.

<sup>36</sup> A.D. Ariège, 46 J 353 : *Liasse Lévis-Montmaur, contrat de mariage de Antoine de Lévis et Marguerite d'Astarac, 1601*.

<sup>37</sup> A.D. Ariège, 46 J 354 : *Enquête de l'officialité de Tarbes sur la parenté de Jean-Claude de Lévis et Angélique de Castelnau, 22 septembre 1643*.



la confession religieuse de sa future épouse. Il s'agit du même cas de figure que précédemment, le protestant accepta le rite catholique. On ne connaît pas de testament de Jean-Claude de Lévis, peut être à cause de sa condamnation à mort. Dans tous les cas, sa sépulture dut être celle des gens exécutés par la justice toulousaine, la fosse commune sans religion désignée.

Le mariage de son frère Salomon de Lévis avec Catherine de Séroul nous est connu mais sans plus d'information sur la confession. Le cas des femmes de cette génération s'avère très intéressant. Isabeau de Lévis se maria à deux reprises et toujours dans l'église catholique. Gabrielle de Lévis se maria avec Jean-Pierre de Bruyères-Chalabre en 1670 dans le rite catholique. Par contre, Claude de Lévis épousa Jean-Jacques de Pins en 1645, ce mariage « se solemnisa en face de l'église prétendue réformée dont les deux parties font profession »<sup>38</sup>. Marguerite de Lévis épousa un autre membre de la famille de Pins, on peut en conclure que ces noces furent elles aussi célébrées selon la religion réformée. Deux filles sur quatre se marièrent à l'église, cela signifie-t-il qu'elles avaient reçu une éducation religieuse différente des deux autres ? Cela paraît curieux. Toutes ces demoiselles furent élevées dans la foi réformée mais si leurs époux étaient catholiques, elles acceptaient le mariage selon le rite de l'Église romaine. À l'inverse, si elles trouvaient un conjoint protestant, les parties étaient d'accord et aucune concession n'était nécessaire.

À la génération suivante, Gaston VIII de Lévis se maria avec deux dames protestantes<sup>39</sup>. C'est le seul seigneur de Lérans à avoir épousé des femmes de la même confession que lui. Violan de Vignolles et Jeanne de Juge venaient toutes deux de familles protestantes, l'accord entre les parties fut donc aisé et les deux mariages se déroulèrent dans l'Église réformée. Isabeau de Lévis se lia avec Jacques de Foix. La noce ne put se dérouler en raison de la déclaration d'hérésie du père de la demoiselle Jean-Claude de Lévis. Les époux s'unirent sans autre formalité. La condamnation d'hérésie ne pouvait être prononcée que par l'Église de Rome, donc Isabeau et Jacques comptaient se marier selon le rite catholique. Isabeau de Lévis demanda la reconnaissance de son mariage et la levée de l'empêchement de parenté au pape, il fallait donc que les époux fissent profession de la foi catholique.<sup>40</sup> Si cette demoiselle avait été élevée dans la religion réformée, son mariage la fit devenir catholique. Enfin Henri Gaston de Lévis épousa sa cousine Gabrielle de Lévis-Ilhat. Les deux époux étant issus de branches protestantes de la famille Lévis, ils faisaient sans doute profession de la foi réformée. Mais leur mariage fut célébré en 1695, date à laquelle le culte protestant n'existait plus officiellement, ils s'unirent donc

<sup>38</sup> A.D. Ariège, 46 J 353 : *Contrat de mariage de Claude de Lévis et Jean-Jacques de Pins, 13 février 1645.*

<sup>39</sup> A.D. Ariège, 46 J 355 : *Contrat de mariage de Gaston VIII de Lévis et Violan de Vignolles, 30 mai 1654 ; contrat de mariage de Gaston VIII de Lévis et Jeanne de Juge, 1<sup>er</sup> janvier 1659.*

<sup>40</sup> A.D. Ariège, 46 J 354 : *Acte de reconnaissance du mariage de Isabeau de Lévis et Jacques de Foix-Rabat par Alexandre VII, 13 janvier 1656.*

dans l'Église catholique<sup>41</sup>.

Sur dix-sept contrats de mariages connus, seulement six se déroulèrent dans le culte réformé. Pourquoi ces seigneurs protestants se mariaient-ils avec des catholiques dans l'Église de Rome ? La politique matrimoniale des Lérans ne changea pas avec l'arrivée de la Réforme. Ils se mariaient toujours avec leurs voisins et familles alliées habituelles, bien qu'elles fussent catholiques. Gaston VIII de Lévis épousa deux protestantes, mais le contexte juridique de l'époque explique ces choix, le baron de Lérans avait besoin de l'appui de ces familles parlementaires. Le cas des filles de la quatrième génération est intéressant. Certainement toutes protestantes à l'origine, deux demoiselles se marièrent dans l'Église catholique et deux autres selon le rite réformé. Apparemment, si les deux parties étaient protestantes, tout se déroulait dans cette forme. Par contre, si l'une des deux familles était catholique, cette confession l'emportait sur l'autre et le mariage se faisait à l'église. Cela expliquerait les mariages catholiques de Jean-Claude de Lévis d'Audou et de Gabriel de Lévis, tous deux protestants. La religion ne servait qu'à officialiser le mariage, ce qui était important pour les Lérans c'était la politique matrimoniale, si un parti intéressant était catholique cela n'avait pas d'importance. Pourtant, on se rend compte que la religion majoritaire dans le royaume l'emportait ici à l'échelle des contrats de mariage. Les Lérans se plièrent toujours aux exigences des familles catholiques avec lesquelles ils s'unissaient. Aucune femme issue de famille catholique ne se maria avec un Lévis-Lérans dans le rite réformé, la même chose se produisait pour les femmes de la famille qui acceptaient d'aller à l'Église catholique pour leurs mariages. Ce que l'on peut appeler mariages mixtes passait outre les conflits confessionnels. Jean-Claude de Lévis d'Audou et Gabriel de Lévis épousèrent des catholiques en pleines guerres de Religion alors que les Lérans et les Mirepoix étaient opposés sur les champs de bataille. Un autre point montre que la religion était reléguée au second plan dans certains cas, le choix de la sépulture. Jean-Claude de Lévis d'Audou voulait certainement être enseveli dans un temple, mais il reconnaît lui-même dans son testament que le lieu choisi était encore une chapelle. Gabriel de Lévis se disait protestant, mais voulut être enterré dans le cimetière catholique de Lérans. Ces pratiques peuvent paraître douteuses à une époque de forte intransigeance religieuse. Ce qui poussait ces seigneurs à choisir des lieux catholiques, c'était le fait que leurs ancêtres y reposaient. En tant qu'héritiers d'une famille noble, ils se devaient de reposer dans le caveau de leurs aïeux, même si le lieu de sépulture n'était pas celui de leur foi.

Les Lévis-Lérans n'étaient pas des protestants de circonstances, sinon, les pressions exercées par le pouvoir royal auraient eu raison de leur croyance bien avant la révocation de l'édit de Nantes. Les mariages dans l'Église catholique étaient uniquement le fruit des stratégies matrimoniales

<sup>41</sup> A.D. Ariège, 46 J 354 : *Contrat de mariage de Henri Gaston de Lévis et Gabrielle de Lévis-Ilhat, 10 juillet 1695.*

menées par les Lérant de tout temps. Leur conversion au protestantisme n'y changea rien, mis à part cette obligation de se plier aux exigences de l'autre parti si ce dernier était catholique. De même, la sépulture des Lérant ne changea pas de lieu, le cimetière Notre-Dame à Lérant continua d'accueillir les seigneurs même protestants. La tradition ancestrale de la famille Lévis-Lérant fut respectée pour les mariages et les enterrements bien qu'elle fit profession de la foi réformée.

Une chose surprend lorsqu'on examine la généalogie de la famille de Lévis-Lérant. Seuls les seigneurs de Lérant et les puînés étaient protestants. Les autres personnes de même génération se partageaient entre les deux confessions. On ne trouve dans aucune génération une homogénéité de la confession.

### 1.2- Le retour au catholicisme

L'Édit de Nantes, qui assurait aux protestants le droit d'«exister», fut révoqué par Louis XIV le 18 octobre 1685. À partir de cette date, il n'y avait dans le royaume qu'une seule religion autorisée et pratiquée, le christianisme dans sa forme catholique. Les rites étaient dès lors dictés par l'Église de Rome, les protestants furent obligés de se convertir et, pour certains, de pratiquer un culte d'apparence afin d'éviter les condamnations. Bon nombre de ces nouveaux convertis faisaient le minimum au sein de l'Église catholique : ils baptisaient leurs enfants, recevaient le sacrement du mariage, mais parfois ils refusaient l'extrême onction. Les assemblées du Désert, pourtant interdites, se tenaient dans les campagnes isolées lorsqu'un ministre était de passage dans la région. Quelques nouveaux convertis s'y rendaient pour écouter le prêche, mais aussi afin de recevoir les sacrements selon l'Église réformée. La famille de Lévis-Lérant fut confrontée aux mesures royales pour éliminer ces pratiques religieuses réformées. La cinquième génération de la famille était certainement encore protestante lors de la Révocation de l'Édit de Nantes. Les seigneurs de Lérant redevinrent catholiques officiellement à partir de 1685. La sixième génération, dont certains membres naquirent avant la Révocation, avait peut-être reçu une éducation protestante, mais elle évoluait ensuite dans un royaume où seul le catholicisme était autorisé. On peut se demander si la famille faisait partie des nombreux nouveaux convertis de surface, ou bien, si ils étaient redevenus des catholiques convaincus.

Partons de l'hypothèse que la cinquième génération des Lévis-Lérant avait été élevée dans la foi réformée. Gaston VIII de Lévis et Jeanne de Juge s'étaient unis dans l'Église réformée. Il n'existe que peu de documents sur le couple datés d'après la Révocation de l'Édit de Nantes. Seul élément connu, Gaston VIII de Lévis obtint le titre de comte, ce qui représentait dans la hiérarchie noble une sorte de promotion<sup>42</sup>. En 1673, lors de son dénombrement, le seigneur de

<sup>42</sup> A.D. Ariège, 46 J 355 : *Contrat de mariage de Jeanne de Lévis et Jean-Louis de Gauljac, 14 février 1695, Gaston VIII de Lévis y est dit comte de Lérant.*

Lérant portait encore le titre de baron. La conversion au catholicisme de Gaston VIII de Lévis, lui aurait-elle permis de rentrer en grâce auprès des autorités royales et ainsi de voir sa baronnie devenir un comté ? On peut effectivement penser que les nobles protestants n'étaient pas bien vus à la cour. Dès que ces seigneurs rentraient dans la norme, ils pouvaient bénéficier à nouveau des largesses du roi. On ne sait rien du testament ou du lieu de sépulture de Gaston VIII de Lévis. On peut supposer qu'il se fit enterrer avec ses ancêtres dans le cimetière catholique de Lérant.

Les trois coseigneurs du Carla, Roquefort et Péreille se conduisaient comme de bons catholiques. Le procès de Esther de Lévis contre son frère Henri Gaston montre que chaque membre de la famille mettait un point d'honneur à choisir sa place dans l'église paroissiale afin de recevoir les sacrements selon leur position dans ce lieu de culte. La querelle qui opposa le frère et la sœur à propos de l'occupation des bancs de l'église semble significative sur l'importance portée à la religion. Le rite catholique devait leur tenir à cœur, bien qu'il se mêlât ici à une question beaucoup plus pragmatique à savoir qui possédait la plus grande partie de la seigneurie pour prétendre recevoir les honneurs en premier<sup>43</sup>. Le procès entre les coseigneurs du Carla prouve qu'ils fréquentaient assidûment l'église du bourg et qu'ils y avaient des habitudes bien ancrées. Louise de Lévis, coseigneure du Carla, décéda en novembre 1694 et fut inhumée dans le cimetière de la paroisse. Dans la même génération, Henri Gaston de Lévis épousa Gabrielle de Lévis-Ilhat en 1695 au sein de l'Église catholique. Ils rédigèrent leur testament commun en 1717<sup>44</sup>. Les sépultures choisies par le couple étaient dans des lieux catholiques. Henri Gaston de Lévis désirait être enseveli dans l'église du Carla, il y fut inhumé le 16 août 1726<sup>45</sup>. Gabrielle de Lévis-Ilhat choisit d'être inhumée dans l'église d'AJac auprès de sa mère.

On connaît nombre de cas de nouveaux convertis refusant au moment de leur mort les sacrements catholiques et se faisant enterrer dans leur jardin ou autre lieu non consacré. Esther de Lévis obtint de recevoir les sacrements de l'Église catholique avant son frère Henri Gaston, étant la seigneure de la plus grande partie du domaine du Carla, Roquefort et Péreille. Elle rédigea son testament en 1726<sup>46</sup>. Dans ce document, Esther de Lévis se disait catholique et désirait que le service funèbre pour son enterrement ait lieu le matin. Son cercueil devait être porté par six jeunes filles pauvres de la paroisse, elles recevraient chacune 30 sous pour cela. Selon ses volontés, un autre service devait être célébré le lendemain. Elle demandait également que plusieurs messes fussent célébrées pour son âme et celle de sa mère Angélique de Castelnaud. Esther donnait 8 sous par office, elle avait des exigences précises concernant le nombre de messes :

<sup>43</sup> A.D. Ariège, 46 J 354 : *Information du parlement de Toulouse, 14 janvier 1702.*

<sup>44</sup> A.D. Ariège, 46 J 354 : *Testament de Henri Gaston de Lévis et Gabrielle de Lévis-Ilhat, 11 juillet 1717.*

<sup>45</sup> A.D. Ariège, 46 J 354 : *Copie de registre d'état civil du Carla, sans date.*

<sup>46</sup> A.D. Ariège, 46 J 354 : *Testament de Esther de Lévis, 7 novembre 1726.*



cent soixante cinq devaient être célébrées au couvent Saint-François de Mirepoix, deux cent par le curé de Lieurac<sup>47</sup>, cent dix par le curé du Carla et trente par les capucins de Chalabre. Enfin, elle donnait 50 livres à l'église de Aigues Vives, une somme identique pour l'église de Roquefort ainsi qu'une descente d'autel, un voile de calice et quelques vases. Esther de Lévis décéda le 28 janvier 1727 et fut enterrée dans le cimetière de la paroisse de Carla. Le registre paroissial porte une note, peut-être rédigée par le curé : il est dit que Esther « a été toute sa vie un exemple d'édification et de persévérance chrétienne jusqu'à sa mort »<sup>48</sup>.

Les trois coseigneurs de Carla, Roquefort et Péreille avaient sans doute reçu une éducation protestante. Ce que l'on connaît de leurs pratiques religieuses après la révocation de l'Édit de Nantes laisse à penser qu'ils étaient devenus de bons catholiques. Ils fréquentaient assidûment l'église de leur paroisse, Esther de Lévis paraît avoir eu de la considération pour sa foi chrétienne. Les trois coseigneurs ne faisaient pas partie de ces nouveaux convertis qui refusaient l'extrême onction et se faisaient enterrer ailleurs que dans les lieux consacrés par l'Église de Rome.

Paul Louis de Lévis naquit en 1666, il avait peut-être reçu une éducation protestante. En 1687, il fut nommé officier sur une galère royale<sup>49</sup>. Cette nomination intervint juste après la révocation de l'Édit de Nantes. Les hommes qui persistaient dans la foi réformée alors interdite étaient condamnés aux galères. Il est difficile d'imaginer un jeune chevalier, fraîchement converti, participer au commandement sur un navire où ses anciens coreligionnaires étaient condamnés pour professer la religion réformée. Il entreprit très tôt une carrière dans l'armée. En 1688, il obtenait le commandement de cent hommes, et en 1692 il était nommé lieutenant colonel. Les interdictions de métiers touchaient moins l'armée et la marine, le royaume avait besoin de tous les hommes pour la guerre, qu'ils fussent catholiques ou protestants.<sup>50</sup> Ce n'est pourtant qu'après la révocation de l'Édit de Nantes que le roi offrit aux Lérans des grades dans l'armée. Cela a pu constituer une motivation supplémentaire pour la conversion de cette famille noble : acquérir titres et commandements.

Paul Louis fréquentait la cour de Versailles, il se trouvait d'ailleurs à Paris lors de la signature de son contrat de mariage. Dans une lettre adressée à son petit-fils, il donnait des conseils pour paraître à la cour. Il préconisait la lecture de livres pieux, de mémoires de gens de la cour, de connaître la géographie et les États européens afin de tenir les conversations dans les salons. Il conseillait à son petit-fils, Louis Marie François Gaston, de participer aux chasses du Dauphin mais d'éviter Paris et les courtisanes de

<sup>47</sup> Lieurac se trouve à trois kilomètres au nord de Carla, à l'époque Lieurac se trouvait dans la seigneurie de Mirepoix.

<sup>48</sup> A.D. Ariège, 46 J 354 : *Copie de registre d'état civil de Carla, sans date.*

<sup>49</sup> A.D. Ariège, 46 J 355 : *Brevet d'enseigne de la galère Valeur, 1<sup>er</sup> juillet 1687.*

<sup>50</sup> DEURSEN, Arie Theodorus van, *Professions et métiers interdits. Un aspect de l'histoire de la Révocation de l'édit de Nantes*, Groningen, Wolters, 1960.

mauvaise réputation.<sup>51</sup> Paul Louis s'exprimait en homme d'expérience qui connaissait les avantages et dangers de la cour pour un jeune homme. En tant que nouveau converti, Paul Louis de Lévis devait avoir un comportement religieux exemplaire pour paraître souvent à Versailles et obtenir le titre de marquis ainsi que ses grades dans l'armée royale.

Outre ses faits d'armes et séjours dans la capitale royale, Paul Louis de Lévis entretenait des relations avec le clergé. La lettre rédigée à l'intention de son petit-fils avait été confiée au père prieur des jacobins de Castres. Il fit un don au prieur de la Chartreuse de la même ville, il offrit à la congrégation un exemplaire du *Dictionnaire historique et critique* de Pierre Bayle. Cet auteur n'était pas considéré à l'époque comme érudit protestant mais simplement comme philosophe. Ce don n'avait donc rien à voir avec la religion, mais il prouve que la famille de Lévis-Léran était suffisamment cultivée pour posséder de tels ouvrages.

Paul Louis de Lévis décéda en 1749 et fut inhumé dans l'église de l'ordre de saint François à Mirepoix<sup>52</sup>. Le marquis de Léran porta son choix sur le lieu de sépulture ancestral des Lévis-Mirepoix et non le caveau familial dans le cimetière de Léran. Il s'agit peut être d'un signe du rapprochement opéré entre les deux branches de la famille. Paul Louis était devenu le tuteur de son neveu, le marquis de Mirepoix, en attendant sa majorité. Les relations entre les deux familles avaient sans doute été favorisées par la conversion au catholicisme des Lérans. Paul Louis de Lévis était donc un noble honorable, gradé dans l'armée royale, accepté à la cour, et de plus, il entretenait de bonnes relations avec les ordres religieux. On peut donc en conclure que le marquis de Léran avait fort bien réussi sa conversion, il devait être considéré comme un bon catholique et son passé protestant était totalement oublié. La sœur de Paul Louis, Jeanne de Lévis épousa Jean-Louis de Gauléjac en 1695 dans l'Église catholique. Nous allons voir si les enfants de Paul Louis réussirent dans le culte catholique comme leur père. Paul Louis de Lévis et Marie Marguerite Thérèse Camelle de Lévis-Mirepoix firent baptiser dans l'Église catholique tous leurs enfants. En 1712, on baptisa Henri Gaston, leur second fils dans la chapelle du château de Léran.<sup>53</sup> Dans le testament de Paul Louis de Lévis, le marquis de Léran évoquait ses enfants : Henri Gaston était évêque de Pamiers, et Marie Jeanne une religieuse de l'ordre de la Visitation. Pour des enfants d'un nouveau converti, ils étaient bien intégrés à l'Église de Rome, au point de rentrer dans le clergé catholique. Le fils aîné de Paul Louis, Gaston Jean Baptiste fut enterré dans l'église Notre-Dame-de-Léran en 1747. Son épouse Jeanne de Baillon, décédée dix ans auparavant, avait été inhumée dans l'église des cordeliers de Mirepoix.

La famille de Lévis-Léran semble avoir été de nouveaux convertis de

<sup>51</sup> A.D. Ariège, 46 J 359 : *Lettres de Paul Louis de Lévis, sans date.*

<sup>52</sup> A.D. Ariège, 46 J 359 : *Extrait de registre d'état civil de Mirepoix, 1<sup>er</sup> mai 1749.*

<sup>53</sup> A.D. Ariège, 46 J 359 : *Extrait du registre d'état civil de Léran, 1712.*

conviction. Seules les informations sur Gaston VIII de Lévis permettent de relativiser le catholicisme convaincu des autres membres de la famille. On ne connaît pas son lieu de sépulture ou son testament. On ne peut que supposer qu'il dut s'adapter comme ses coreligionnaires à l'interdiction de la religion réformée. Le retour au catholicisme permit aux Lérant de passer du titre de baron à celui de marquis. Paul Louis de Lévis obtint un commandement dans l'armée. Il paraît avoir bien connu les usages de la cour. Ses ancêtres protestants n'avaient apparemment pas beaucoup fréquenté la capitale du royaume. En ce qui concerne la pratique du culte, les Lévis-Lérant se comportaient comme de bons catholiques baptisés à l'église, se mariant de même et choisissant des sépultures dans les lieux consacrés par l'Église de Rome. La conversion des Lévis-Lérant leur rapporta la considération royale. Les seigneurs de Lérant semblent avoir été des catholiques convaincus, bien éloignés des nouveaux convertis qui faisaient le minimum au sein de l'Église et de ceux qui fréquentaient les assemblés du Désert. Cela remet en cause la foi des Lévis-Lérant. Si ceux-ci étaient réellement attachés au protestantisme, leur conversion paraît avoir été trop facile. Mais à l'inverse, si la famille n'avait pas vraiment de croyance en la foi réformée, pourquoi avoir attendu la révocation de l'Édit de Nantes pour se convertir ? En tant que protestants, ils s'étaient battus pour leur croyance, et après 1685, on pourrait croire que la famille avait toujours été catholique vu la façon dont ils pratiquaient le culte. On peut penser que la forme de la religion chrétienne n'avait que peu d'importance pour les seigneurs de Lérant. La foi passait après les intérêts principaux de la famille en matière de mariages et de traditions ancestrales.

### III- La famille et la guerre

Les Lévis-Lérant, comme toute famille seigneuriale, avait pour principale activité la guerre. Les XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles furent des temps de troubles : les guerres civiles ou confessionnelles, les révoltes entraînèrent la majorité des nobles sur les champs de batailles. Il s'agit de savoir dans quelle mesure les Lérant s'enrôlèrent dans les guerres de leur temps ; y a-t-il eu des conséquences pour la famille ou pour les terres qu'elle possédait ?

#### 1- Les guerres de Religion

Si les Lévis-Lérant participèrent aux conflits confessionnels au XVI<sup>e</sup> siècle, les archives de la famille n'en conservent aucune trace. Les faits de guerre furent rapportés par deux chroniqueurs contemporains : l'un catholique, le curé Jean-Jacques de Lescazes décédé en 1647, et l'autre protestant, le pasteur Pierre Olhagaray, historiographe du roi de Navarre. Ces sources ne sont bien sûr pas objectives, mais l'itinéraire concordant des Lévis-Lérant est crédible.

Germain de Lévis et Gaston VII semblent avoir été hors des conflits. Jean-Claude de Lévis d'Audou, à l'inverse, s'affirma rapidement comme

un fidèle de la maison de Navarre et un redouté chef de guerre dans le camp protestant. Il initia ses neveux aux stratégies militaires. En 1564, il rendit hommage à Jeanne d'Albret et à son fils. Philippe fut un des fidèles du futur roi Henri, mais décédé prématurément, il ne dirigea jamais d'armée. Gabriel, pour sa part, prit la suite de son oncle. Le baron de Bélesta resta dans la mémoire collective comme un homme dur et sans pitié. De Lescazes disait de lui que « la terreur de ses ennemis, où il était naturellement enclin, qui, en fronçant le seul sourcil, se rendait en telle sorte redoutable qu'il faisait trembler les plus résolus en leurs desseins »<sup>54</sup>. Il menait ses troupes aux quatre coins de l'Ariège actuelle, semant massacres et destructions. Chef protestant, il assista à plusieurs assemblées dans le comté de Foix. À la tête de sa troupe, il détruisit l'abbaye de Boulbonne. En 1568, il prit Tarascon, l'assassinat du curé d'Ornolac lui fut d'ailleurs attribué. Cet homme fut précipité dans l'Ariège du haut des remparts de la ville. Dans le même temps, le camp catholique, mené par Philippe de Lévis-Mirepoix et le sieur de Bellegarde, plaçait le siège à Lérant. Après avoir mis le feu à la ville, ils attaquèrent le château où se trouvaient Gabrielle de Foix, ses enfants et les protestants ayant trouvé refuge. Jean-Claude de Lévis d'Audou était à Mazères et, alerté, il alla porter secours à ses parents. Ici, deux versions furent rapportées sur l'issue de ce siège. Olhagaray décrit l'assaut : le sieur d'Audou fut blessé à la jambe, ses troupes poursuivirent et sortirent victorieuses<sup>55</sup>. Selon le pasteur, les pertes s'élevaient à 60 pour les protestants et à 200 morts du côté catholique. Selon de Lescazes, la bataille fit 15 victimes dans le camp des Mirepoix et 80 pour le sieur d'Audou. Mais l'issue du combat était différente pour le curé : le siège aurait été arrêté sur ordre de Joyeuse, car Gabrielle de Foix était l'une de ses parentes. La sachant en difficulté, il aurait mis fin à l'assaut tout en s'excusant auprès d'elle<sup>56</sup>.

En 1573, Jean-Claude de Lévis d'Audou représenta Henri de Navarre lors d'une assemblée protestante à Montauban. Dès lors, il légitima ses campagnes militaires avec le titre de gouverneur du comté que les protestants lui avaient octroyé à Saverdun en 1575. Il tenta de prendre Alet, siège épiscopal, où il subit un échec. La chance réapparut dans le siège de Saint-Girons l'année suivante, les habitants prévenus de son arrivée avaient déserté la place et s'étaient réfugiés dans les montagnes. Les combats le menèrent ensuite à Gibel où il affronta les troupes catholiques du sénéchal de Toulouse. Il se tourna ensuite vers Tarascon, sans succès tout d'abord, puis, en 1582 il plaça dans la ville un gouverneur protestant. En 1584, Henri de Navarre visita son comté de Foix, et à cette occasion nomma Jean-Claude sénéchal et gouverneur général, avec l'ordre de pacifier le pays. Par la suite, il attaqua plusieurs châteaux et villes : Crampagna, Rieux de Pelleport, le Mas Saint Antonin, résidence épiscopale des évêques de

<sup>54</sup> LESCAZES, Jean-Jacques de, *Le Mémorial historique*, Toulouse, Arnaud Colomiez, 1644, p. 97-98.

<sup>55</sup> OLHAGARAY, Pierre, *Histoire de Foix, Béarn et Navarre*, Paris, 1609, p. 582.

<sup>56</sup> LESCAZES de, *Le Mémorial...*, p. 45.

Pamiers. Mais à la suite de plaintes, Henri de Navarre le destitua de ses fonctions pour le réintégrer en 1588. Il continua ses campagnes : il soumit Daumazan en 1590 et attaqua Saint-Lizier, siège épiscopal du Couserans, l'année suivante.

Comme souvent dans les guerres de l'Ancien Régime, les cadets des familles nobles prenaient les armes pour acquérir prestige et terres. Au XVI<sup>e</sup> siècle, les barons de Lérans restèrent dans l'ombre du sieur de Bélesta. À lire Jean-Jacques de Lescazes, Jean-Claude de Lévis d'Audou était un homme sanguinaire et sans pitié. Il s'agissait bien sûr pour un curé de dévaloriser le camp protestant. Le seigneur de Bélesta attaqua systématiquement les intérêts catholiques : les châteaux, les villes et les sièges épiscopaux. Néanmoins, il n'attaqua jamais Mirepoix, capitale d'évêché, et évita le prieuré de Camon. Il ne voulait certainement pas nuire à ses cousins, les Lévis-Mirepoix. Dans l'autre camp, le siège de Lérans en 1568 représenta la seule atteinte à la famille. Encore que les neveux de Jean-Claude de Lévis se seraient trouvés à ce moment en sécurité dans son château de Bélesta. Les dégâts sur le village de Lérans furent certains, mais la demeure familiale resta intacte. La seigneurie de Bélesta ne fut jamais attaquée. La seigneurie de Lérans, était-elle très bien protégée même en l'absence d'héritier en âge de porter les armes ? La filiation avec le seigneur d'Audou suffisait-elle pour que personne n'ose attaquer cette terre ? Le tutorat de Jean-Claude sur ses neveux leur assurait une certaine sécurité. On peut imaginer un accord tacite entre les Lévis-Lérans et la famille de Mirepoix pour laisser leurs intérêts mutuels intacts. Bien qu'adversaires dans les guerres de Religion, les deux familles avaient toujours des liens étroits comme le prouvait le mariage de Gabriel de Lévis-Lérans et Catherine de Lévis-Mirepoix en 1593. D'ailleurs, les deux familles se réunirent à nouveau dans la fidélité à Henri IV.

## 2- Les guerres du XVII<sup>e</sup> siècle

Les événements du XVII<sup>e</sup> siècle furent rapportés dans un mémoire extrait du *Mercurie français*, document conservé dans les archives de la famille<sup>57</sup>.

Resté dans l'ombre de son oncle au XVI<sup>e</sup> siècle, Gabriel de Lévis s'affirma au siècle suivant comme chef de guerre. L'année du décès de Jean-Claude de Lévis d'Audou, son neveu assista à une assemblée protestante à Saverdun. En 1614, il fut élu pour représenter la province à l'assemblée générale organisée à Grenoble, et en 1620, il devint gouverneur général. Ayant pris le parti de Rohan, il s'engagea à prendre les cités catholiques du comté de Foix. En 1621, il prit diverses villes et forteresses, Verniolle, le Mas Saint Antonin et Varilles, où son fils Jean-Claude fut fait prisonnier. Du côté catholique combattait Antoine Guillaume de Lévis-Mirepoix ; ayant capturé son neveu, il le relâcha sans demander de rançon. En 1622, Louis XIII ordonna au sieur de Carmaing, gouverneur du comté de Foix,

<sup>57</sup> A.D. Ariège, 46 J 353 : *Mémoire de la destruction de la terre et du château de Lérans faite en l'année 1622*, élaboré d'après le *Mercurie français*.

d'en finir avec le baron de Lérans. Il rejoignit les troupes du baron de Mirepoix et celles de seigneur de Chalabre à Laroque d'Olmes avant de se diriger vers les terres de Lérans. Ils attaquèrent le château de Mireval et le village, les habitants furent passés au fil de l'épée et la place incendiée. Le lendemain, 7 juin 1622, Le Peyrat fut assiégé, les faubourgs brûlés mais, faute de canons, les catholiques laissèrent le village et se replièrent à Laroque d'Olmes. Le 25 août, les troupes revinrent et prirent la place. La Bastide de Congoust tomba le lendemain, et le 31 août, Limbrassac fut soumise. Le 4 septembre, les catholiques se trouvaient devant Lérans. Après avoir incendié le village, l'assaut fut lancé sur le château qui capitula le 6 septembre. Lorsque Antoine Guillaume de Lévis-Mirepoix entra dans la place, il découvrit la population léranaise, les gardes et sa propre sœur Catherine. La filiation avec la châtelaine et le fait qu'elle fût une bonne catholique suffit à sauver la demeure.

Gabriel de Lévis n'intervint pas dans l'assaut donné contre ses terres. Il combattait toujours au côté de Rohan lorsque ce dernier lui préféra un autre gentilhomme pour gouverner le comté de Foix. Le baron de Lérans se brouilla avec le duc pour cette raison, déposa les armes et rentra sur ses terres. En 1626, le parlement de Toulouse ordonna de faire détruire toutes les maisons que Gabriel possédait dans le comté, car elles servaient de refuge aux troupes protestantes. Lors de la révolte de Montmorency, le baron de Lérans se souleva, mais l'exécution du chef rebelle arrêta ses mouvements dans la région. Dans le même temps, le gouverneur du Languedoc reçut l'ordre de démanteler le château de Lérans. Lorsque le commissaire se rendit sur place, Catherine de Lévis-Mirepoix se montra persuasive, et finalement seules les murailles furent rasées. Louis XIII avait amnistié les fidèles de Montmorency, mis à part Gabriel de Lévis et son fils. Pour retrouver les faveurs royales, les seigneurs de Lérans s'engagèrent dans le combat contre les Espagnols et participèrent au siège de Leucate en 1637.

En 1651, Jean Claude de Lévis effectua quelques travaux au château de Lérans. Il réédifia les murailles contre l'ordre royal<sup>58</sup>. Lors de la Fronde, il prit le parti de Condé. En joignant les troupes dans les Landes, le baron de Lérans saccagea nombre de villes autour de Toulouse. Ces actes lui valurent les foudres du parlement, foudres qui eurent raison de sa vie avec son exécution pour le meurtre de son cousin 1654.

Au vu des troubles des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, la famille de Lérans jouait un rôle important dans le piémont pyrénéen. Pendant trois générations, la contestation mena la famille sur les champs de bataille. Même la Fronde, qui, selon les historiens, ne fédéra pas les protestants, attira Jean-Claude. Les guerres du XVII<sup>e</sup> siècle ravagèrent davantage les terres de Mirepoix et de Lérans. Laroque d'Olmes souffrait régulièrement du passage des troupes. La baronnie de Lérans fut en partie réduite en cendres. Le bilan

<sup>58</sup> A.D. Ariège, 46 J 354 : *Note de frais des réparations du château de Lérans, 1651*.



humain reste incertain, mais on peut supposer que les villes se dépeuplèrent passablement. De plus, la peste fit son apparition au Peyrat en 1632. Le château de Lérans faillit à plusieurs reprises finir en ruine. Les deux sièges eurent une issue heureuse grâce aux femmes : Gabrielle de Foix était parente des assaillants tout comme Catherine de Lévis-Mirepoix qui se trouva en face de son frère. Les châtelaines venaient toutes deux de familles nobles catholiques, ce qui participa certainement à la sauvegarde de la propriété. Jean-Claude fut aussi sauvé de sa captivité par les liens familiaux qui l'unissaient au camp adverse. Trois générations de la famille Lévis-Lérans furent les portes drapeaux des protestants dans le comté de Foix.

## VI- Les Lévis-Lérans et les communautés d'habitants

Dès l'avènement de la Réforme, les seigneurs fonciers protestants pratiquèrent le culte de fief. Les familles nobles imposaient ou encourageaient les conversions dans leurs domaines. Les Lévis-Lérans pratiquèrent également un culte de fief dans leur seigneurie. Mais imposèrent-ils le culte réformé à toutes les communautés d'habitants dont ils étaient les seigneurs ? Il faut comprendre jusqu'à quel point les Lévis-Lérans ont influencé les villes en matière de religion.

### 1- Les communautés d'habitants et la religion

À Bélesta, le culte catholique fut interdit en 1559. L'Église réformée de Bélesta fut dressée avant 1572 mais disparut au début du XVII<sup>e</sup> siècle<sup>59</sup>. Ces informations impliquent que la communauté protestante était suffisamment importante pour s'organiser. Jean-Claude de Lévis d'Audou ne fut sans doute pas étranger au changement de culte. Ce furent des bandes protestantes qui prirent et détruisirent la chapelle Notre-Dame-du-Val-d'Amour. Le culte réformé paraissait s'être maintenu à Bélesta du vivant de Jean-Claude de Lévis. Dès la mort du seigneur de Bélesta, sa veuve Louise de Lévis-Mirepoix tenta d'arrêter la pratique du culte réformé. En 1599, l'évêque de Mirepoix, aidé par Louise de Lévis, rétablit le culte catholique à Bélesta. En 1613, avec l'aide de son neveu Alexandre de Lévis, Louise de Lévis-Mirepoix fit détruire le temple que les protestants avaient bâti.<sup>60</sup> Les deux personnes furent condamnées par la chambre mi-partie de Castres, mais Louise fit passer l'affaire devant le parlement de Toulouse. Elle fit valoir que les protestants du temps de Jean-Claude de Lévis allaient pratiquer leur culte à La Bastide de Congoust.

La construction du temple de Bélesta n'avait pas été autorisée par la baronne, donc sa destruction était justifiée. Les protestants de Bélesta avancèrent que Louise de Lévis s'était convertie pour épouser Jean-Claude de Lévis, puis était redevenue catholique une fois veuve. À partir de 1613,

<sup>59</sup> MOURS, Samuel, *Les Églises réformées en France*, Paris, Librairie protestante, 1958, p. 62.

<sup>60</sup> A.D. Ariège, 46 J 350 : *Louise de Lévis-Mirepoix contre les protestants de Bélesta, 1570-1647*.

le temple avait disparu et les protestants n'eurent plus jamais le droit de le reconstruire.

Il est difficile de croire les dires de Louise de Lévis-Mirepoix concernant le fait qu'aucun temple n'ait jamais été dressé à Bélesta. Jean-Claude de Lévis y avait peut-être usé de son influence pour faire bâtir un temple, il comptait même transformer la chapelle du Val d'Amour en lieu de culte réformé<sup>61</sup>. Pour ces campagnes éloignées des grandes villes, le protestantisme s'installa grâce au seigneur. On peut penser que Jean-Claude de Lévis d'Audou participa à l'interdiction du culte catholique et à l'installation d'une Église réformée. Il est probable qu'il ait commandité la construction d'un temple de son vivant. L'affaire qui opposa Louise de Lévis aux protestants concernait en fait l'agrandissement du temple existant.

À La Bastide de Congoust, le temple fut dressé avant 1572. Cette ville concentrait une forte population protestante. En 1643, les consuls de la Bastide déclaraient qu'un temple était bâti sur la place du village, il était d'une superficie de 55 cannes carrées<sup>62</sup>. Ici, l'influence des seigneurs de Lérans était moins évidente. Le consistoire de La Bastide se chargea de racheter les maisons de la place pour y bâtir leur Église réformée.

Lérans était une communauté encore à forte majorité catholique. Le temple y fut dressé relativement tôt, en 1561. Il s'agissait ici d'un culte de fief, le château des Lévis-Lérans se situait dans la ville. Ce furent donc probablement les seigneurs qui amenèrent le culte réformé dans cette communauté. En 1627, les consuls de Lérans ne reconnaissaient tenir que des prés, communaux et champs mais ne décrivaient aucun bâtiment<sup>63</sup>. Le temple n'était pas décrit par les autorités de la ville comme il l'avait été à La Bastide de Congoust. Le testament de Gabriel de Lévis rédigé en 1633 fait mention du temple de Lérans. Dans la reconnaissance de 1642, une liste des maisons de la ville fut réalisée<sup>64</sup>. Les bâtisses étaient au nombre de cent deux, on ne trouve dans cet inventaire aucun lieu de culte. Peu avant la Révocation de l'Édit de Nantes, le temple de Lérans disparut. Mais en 1695, les consuls de Lérans déclaraient qu'une maison avait été transformée en presbytère<sup>65</sup>. La famille de Lévis-Lérans avait peut-être imposé le protestantisme à Lérans. Une fois le culte réformé interdit, la communauté catholique reprit le dessus en dotant la ville d'un presbytère.

Au sein de la baronnie de Lérans, d'autres villes comptaient quelques protestants parmi leurs habitants. Le Peyrat ne possédait certainement pas de temple, la proximité de La Bastide de Congoust facilitait la pratique du culte. Dans cette ville, quelques problèmes survinrent pour le rétablissement

<sup>61</sup> A.D. Ariège, 46 J 347 : *Testament de Jean-Claude de Lévis d'Audou, 10 février 1598*.

<sup>62</sup> A.D. Ariège, 46 J 105 : *Reconnaissance de la Bastide de Congoust, 1643* ; le temple faisait 99 mètres carrés.

<sup>63</sup> A.D. Ariège, 46 J 115 : *Reconnaissance de Lérans, 1627*.

<sup>64</sup> A.D. Ariège, 46 J 181 : *Reconnaissance de Lérans, 1642*.

<sup>65</sup> A.D. Ariège, 46 J 118 : *Reconnaissance de Lérans, 1695*.

du culte catholique. Le consul du Peyrat s'était vraisemblablement opposé à toute intervention de l'évêque de Mirepoix ; ce fut un arrêt du parlement de Toulouse qui obligea la communauté à accepter à nouveau la messe dans la ville<sup>66</sup>. Limbrassac comptait aussi des protestants. Ici également, les habitants se plaignaient en 1662 que ceux de l'Église réformée utilisaient le cimetière catholique. Les consuls de Limbrassac trouvèrent un terrain pour l'inhumation des protestants mais ceux-ci refusèrent le nouvel emplacement<sup>67</sup>.

**Tableau 1**  
Catholiques et protestants en 1683

Villes	Catholiques	Protestants
La Bastide de Congoust	36	327
Léran	351	70
Limbrassac	207	27

Source : CABANEL, Patrick, PAILHÈS Claudine, ROBERT Philippe de, *Le protestantisme en terres d'Ariège*, Castanet-Tolosane, Delor, 2004, p. 68.

D'après les effectifs protestants, on peut dire que seul la Bastide de Congoust avait une communauté réformée importante. Dans les autres villes, les catholiques étaient très largement majoritaires.

Seules les communautés protestantes de Léran et de La Bastide de Congoust avaient une organisation selon les règles réformées. Gabriel de Lévis évoquait dans son testament les anciens de ces deux villes à qui il faisait des legs<sup>68</sup>. Léran, La Bastide de Congoust et Bélesta comptaient parmi les Églises réformées du colloque de Foix qui en comptait 21 à son apogée en 1598.

Les autres villes de la seigneurie de Léran semblent être restés toujours catholiques. On peut penser que les communautés protestantes se seraient développées selon une logique géographique. Si on laisse de côté Limbrassac, les autres villes comptant des réformés étaient toutes situées dans la partie est de la seigneurie. Cela peut correspondre à la zone d'influence de la famille de Lévis-Léran, zone qui s'étendait autour de Léran. Mais il s'agissait surtout de la région la plus développée en matière d'artisanat et de commerce. La terre des Lévis était économiquement prospère : textile, peigne en corne, mines de jais, bois<sup>69</sup>. Le commerce empruntait les voix fluviales. De Toulouse, la Garonne menait à l'Ariège, le Salat, l'Arize et surtout l'Hers. Ce dernier chemin portait les marchandises

<sup>66</sup> A.D. Haute-Garonne, B 508 : *Arrêts du parlement de Toulouse, 1633, f°100*.

<sup>67</sup> A.D. Ariège, G 436 : *Lettre du curé de Limbrassac, 1662*.

<sup>68</sup> A.D. Ariège, 46 J 353 : *Testament de Gabriel de Lévis, 24 avril 1633*.

<sup>69</sup> BAYLE, Jeanne, « L'industrie dans la région de Mirepoix au XVIe siècle », *Bull. SASLA*, 54/1999, p. 111-137.

et toutes les nouveautés jusqu'à Bélesta. La Bastide de Congoust et Le Peyrat possédaient des mines de jais. Germain de Lévis parlait de ces gisements dès 1533, il évoquait les révoltes dans sa seigneurie et mettait en cause des « gayétaires », ouvriers des mines qui lui auraient volé de la marchandise<sup>70</sup>. À Bélesta, La Bastide et Le Peyrat s'était développé un artisanat bien spécifique, la fabrication de peignes. Ces objets étaient utilisés pour dégrossir la laine, les débouchés de cette production étaient assurés par la proximité du pays d'Olmes, grand centre d'industrie textile. Ce dernier secteur d'activité était vraisemblablement en déclin tout comme la draperie. Cet artisanat permit à quelques habitants de faire du commerce et ainsi de tisser un réseau de relations. Le jais se vendait à Toulouse et Carcassonne.<sup>71</sup> La Réforme trouva souvent ses partisans dans les villes, et surtout dans le monde des marchands et artisans. Les campagnes furent en général beaucoup moins touchées par la religion réformée. Ce développement économique de la partie est de la seigneurie a facilité les contacts avec d'autres marchands ou artisans et, ainsi, sensibilisé la population à la nouvelle doctrine. Léran fut atteinte par la Réforme grâce aux seigneurs résidants sur place. Pour les autres places comptant des protestants, il est probable que les relations économiques aient joué le rôle de transmission de la nouvelle forme du christianisme.

La partie ouest de la seigneurie de Léran- Aigues Vives, Pradettes, Esclagne, Tabre, Carla, Roquefort, Péreille- fut beaucoup moins marquée par la Réforme. Géographiquement, cette zone était cernée de tous côtés par la seigneurie de Mirepoix. Les possessions des Léran constituaient une enclave. Les Lévis-Mirepoix restèrent de tout temps catholiques, leur domaine ne connut pas de développement du protestantisme. Les populations de la partie ouest de la seigneurie de Léran restèrent catholiques peut-être selon l'exemple de leurs voisines relevant des Mirepoix. La seigneurie de Carla, Roquefort et Péreille, située au sud-ouest appartenait aux Lévis-Mirepoix jusqu'en 1631. À cette date, les terres passèrent dans la seigneurie des Lévis-Léran<sup>72</sup>. Carla, Roquefort et Péreille étaient des paroisses catholiques avant la transaction entre les deux familles, elles le restèrent même si elles relevaient des Léran. Le reste des communautés, Aigues Vives, Pradettes, Esclagne ou Tabre ne subirent pas non plus de changement dans le culte pratiqué. Ces villes avaient toujours appartenu aux Lévis-Léran, ceux-ci ne jouèrent apparemment pas de leur influence partout en matière de confession religieuse. La zone centrale de la seigneurie avec Aigues Vives était probablement influencée par la famille de Mirepoix. Cette ville était une étape sur la route qui reliait les deux parties de la seigneurie de Mirepoix, Mirepoix au nord et Lavelanet au sud. Aigues Vives était l'une des villes les plus importantes de la seigneurie de Léran,

<sup>70</sup> A.D. Ariège : 46 J 345 : *Mémoire de Germain de Lévis, 1533*.

<sup>71</sup> A.D. Ariège, 46 J 354 : *Liasse administration de la seigneurie, 1638-1645*.

<sup>72</sup> A.D. Ariège, 46 J 353 : *Transaction entre Catherine de Lévis-Mirepoix et la famille de Lévis-Mirepoix, 21 mai 1631*.

elle possédait un artisanat textile dans l'orbite de Laroque d'Olmes. Ici, les relations économiques se déroulaient dans la proximité de la seigneurie de Mirepoix. Les habitants d'Aigues Vives étaient plus tournés vers les villes catholiques proches.

Seule ville de la partie ouest de la seigneurie à compter des protestants, Limbrassac reste une énigme quant aux facteurs favorables à l'influence de la Réforme.

La seigneurie de Lérans au XVI<sup>e</sup> siècle comptait presque autant de communautés catholiques que protestantes. Bélesta, La Bastide de Congoust et Lérans possédaient un temple. Du côté catholique, seul Aigues Vives apparaît comme une ville catholique importante, les autres communautés n'étant que de petites places, Pradette, Régat, Tabre. Au XVII<sup>e</sup> siècle, les choses s'inversèrent. Les Lévis-Lérans avaient perdu Bélesta. Il ne restait donc que La Bastide et Lérans comme lieu de pratique du culte réformé et quelques protestants à Limbrassac et Le Peyrat. Le reste de la seigneurie était catholique. On peut dire que si les Lévis-Lérans souhaitaient imposer le culte réformé sur leurs terres, ils ne tentèrent pas le changement partout ou bien ils échouèrent dans cette entreprise. La population protestante ne représentait jusqu'à la Révocation qu'une minorité dans la seigneurie des Lérans. L'évêque de Mirepoix, Pierre de la Brouë, écrivait à Louvois en 1685, selon lui, le nom seul du seigneur de Lérans suffisait à maintenir la population protestante dans cette hérésie.<sup>73</sup> Mais le prélat de Mirepoix ne faisait pas seulement référence aux habitants de la seigneurie de Lérans, il pensait que l'influence du seigneur allait jusqu'au comté de Foix. Il existait donc un charisme chez ces nobles protestants qui avait un impact au-delà des limites de la terre de Lérans. Outre le seigneur, les facteurs économiques ont pu jouer un rôle pour la diffusion de la Réforme à Bélesta, La Bastide de Congoust et Le Peyrat. La ville de Lérans était le symbole du culte de fief. Pour les autres communautés, on peut penser qu'elles ne subirent que peu d'influence de la part de leur seigneur et restèrent comme leurs voisins de la seigneurie de Mirepoix, catholiques.

## 2- Les seigneurs de Lévis-Lérans et les habitants

Les seigneurs de Lérans, protestants, se seraient-ils montrés plus dur envers les communautés catholiques ? Les procès entre consulats et seigneurs ne suivent pas une logique de favoritisme envers les villes protestantes. Les reconnaissances recèlent d'autres informations concernant les us et coutumes de l'administration seigneuriale. Nous allons voir si le changement de confession de la famille seigneuriale a changé les habitudes de gestion.

Du côté des redevances dues par les communautés, on peut dire que les villes recevaient un traitement pratiquement égalitaire. Les redevances fixes comme le cens ou la quête étaient parfaitement identiques dans toutes les villes. Concernant les banalités, les communautés n'étaient pas à la

<sup>73</sup> CABANEL, PAILHÈS, ROBERT de, *Le protestantisme...*, p. 69.

même enseigne. Une partie des villes ne possédaient pas de four banal, les habitants pouvaient donc avoir des fours particuliers. Le droit de fournage n'était pas égalitaire, les habitants d'Aigues Vives payaient le double de droit de fournage comparé aux autres. Les communautés qui avaient un four banal ne payaient pas les mêmes redevances.

Le droit de moulture était égal pour toutes les communautés. La seule différence résidait dans l'éloignement géographique du moulin : Tabre, Esclagne et Pradettes devaient faire moudre le grain à trois kilomètres de leur consulat. Ce problème fut réglé puisque le meunier devait aller chercher le blé chez les particuliers si la distance le justifiait.

Une chose paraît plus curieuse. Certaines villes n'avaient pas les deux banalités du four et du moulin. Lérans payait un droit de fournage mais les reconnaissances n'évoquaient aucun moulin farinier. Même si il n'y en avait pas sur le consulat, le moulin de Régat était utilisé par les autres communautés. On peut penser que le moulin de Lérans avait été baillé par le seigneur à quelques habitants, et donc le droit de moulture n'apparaissait plus comme un devoir seigneurial direct. Le four banal, des moulins et métairies de Lérans avait été baillé en 1545 à diverses personnes de la seigneurie pour 7000 livres par an<sup>74</sup>. Il est donc possible que l'absence d'une banalité dans les reconnaissances signifie que ce droit était baillé à des personnes et donc n'étaient plus sous la possession directe du seigneur. Il en va de même pour Esclagne, Tabre et Pradettes qui ne déclaraient pas de four banal.

Les raisons des disparités de traitement des communautés relatives aux redevances est probablement à chercher à l'époque médiévale lorsque le droit féodal fut mis au point et les redevances fixées.

Le jour de la Toussaint, les seigneurs de Lérans avaient fort à faire. Ils recevaient les consuls de chaque communauté pour donner leur consentement sur la nomination des nouveaux. Le château de Lérans devait être le théâtre d'un va-et-vient incessant de toute la population qui apportait les redevances en argent et en nature. L'administration seigneuriale tournait autour de ce jour précis. Lérans reconnaissait en 1546 devoir payer les redevances à la Toussaint, tout comme les consuls de 1695<sup>75</sup>. Cette date symbolique organisait la vie des habitants qui devaient se préparer à payer, et celle des représentants des consulats qui devaient réaliser les nominations.

Le jour de la Toussaint dans le calendrier catholique équivalait à une fête religieuse mais aussi à un jour chômé. Il était donc logique de choisir un jour férié pour faire venir la population de la seigneurie à Lérans. Les protestants refusaient le calendrier catholique et particulièrement les fêtes ayant trait à la Vierge et aux saints. Les Lévis-Lérans, une fois protestants, ne changèrent pas l'habitude administrative qui voulait que tout se passât

<sup>74</sup> A.D. Ariège, 46 J 352 : *Bail à nouveau fief de Gaston VII de Lévis, avril 1545.*

<sup>75</sup> A.D. Ariège, 46 J 112 : *Reconnaissance de Lérans, 1536 ; 46 J 355 : Reconnaissance de Lérans, 1695.*



le jour de la Toussaint. Les communautés protestantes ne contestèrent pas non plus cette date symbolique. La Bastide de Congoust, ville qui comptait la plus grande population réformée<sup>76</sup>, conserva le jour de la Toussaint pour la nomination des consuls et le paiement des redevances<sup>77</sup>.

L'habitude de payer les redevances et de faire de nouveaux consuls était la même dans le seigneurie de Mirepoix. Cette date avait dû être choisie lorsque les Lévis reçurent la seigneurie. Les Lévis-Léran, même protestants, ne changèrent rien à cette habitude et les communautés non plus. On peut dire que la tradition ne souffrait pas les changements confessionnels. Jean-Claude de Lévis d'Audou fut le seul de la famille à s'attaquer au calendrier catholique en instituant sa propre fête le jour de l'Assomption<sup>78</sup>. Donc, dans la seigneurie de Léran, le calendrier catholique était toujours en vigueur, au moins pour cette date de la Toussaint.

En ce jour de la Toussaint, les nouveaux consuls de chaque communauté et les conseillers devaient prêter serment devant le seigneur. Les emphytéotes devaient également jurer fidélité et obéissance, mais on peut imaginer que les agents seigneuriaux se chargeaient de les recevoir à la place du seigneur. En 1642, 1643 et 1644, Paul Dolmières, en tant que procureur de Jean-Claude de Lévis se chargea de recevoir les serments de la population, à Esclagne, Aigues Vives, La Bastide de Congoust, Mireval, Pradettes, Régat et Vilhac<sup>79</sup>.

On ne connaît pas le cérémonial exact de cette prestation de serment. Les consuls juraient « d'être bons et fidèles vassaux et emphytéotes »<sup>80</sup>. Pour que le serment ait plus de poids, les nouveaux représentants des communautés juraient solennellement sur les Évangiles. En 1546, les consuls de Léran prêtaient serment devant le seigneur « sur les saints évangiles de Dieu »<sup>81</sup>. On ne sait pas si le seigneur devait jurer aussi.

Dès qu'il y eut des protestants dans la seigneurie, le cérémonial du serment changea légèrement pour ceux de la confession réformée. En 1627, les consuls et conseillers de Léran prêtèrent serment de fidélité auprès du seigneur et « ont juré les susdites reconnaissances sur les saints évangiles sauf lesdits de Serre et Bessou qui ont tenu leur main à Dieu faisant profession de la religion prétendue réformée »<sup>82</sup>. Les deux hommes cités dans le document étaient des conseillers. Donc à cette époque, les représentants des communautés avaient la possibilité de prêter serment

<sup>76</sup> Cf. tableau 1.

<sup>77</sup> A.D. Ariège : 46 J 105 : *Reconnaissance de La Bastide de Congoust, 1644*.

<sup>78</sup> A.D. Ariège, 46 J 347 : *Testament de Jean-Claude de Lévis d'Audou, 10 février 1598*.

<sup>79</sup> A.D. Ariège, 46 J 69 : *Reconnaissance d'Aigues Vives, 1643* ; 46 J 94, *Reconnaissance d'Esclagne, 1643* ; 46 J 105, *Reconnaissance de La Bastide de Congoust, 1644* ; 46 J 116, *Reconnaissance de Léran, 1642* ; 46 J 141, *Reconnaissance de Pradettes, 1644* ; 46 J 143, *Reconnaissance de Régat, 1643* ; 46 J 168, *Reconnaissance de Vilhac, 1644*.

<sup>80</sup> A.D. Ariège, 46 J 69 : *Reconnaissance d'Aigues Vives, 1643*.

<sup>81</sup> A.D. Ariège, 46 J 112 : *Reconnaissance de Léran, 1546*.

<sup>82</sup> A.D. Ariège, 46 J 115 : *Reconnaissance de Léran, 1627*.

chacun dans la forme de sa confession. Le seigneur de l'époque, Gabriel de Lévis, était protestant et il acceptait de recevoir le serment à la manière catholique. Cette information implique aussi que les emphytéotes pouvaient jurer d'être fidèles selon leur confession. La reconnaissance de 1627 est incomplète, 12 chefs de famille sont cités : six juraient sur les Évangiles et six autres la main tenue vers Dieu.

En 1644, les consuls et conseillers de La Bastide de Congoust se présentèrent au château de Léran pour promettre fidélité et obéissance au seigneur de Léran. Ils prêtèrent serment, et « chacun la juré suivant la forme de sa religion »<sup>83</sup>. Si le choix de la forme de la religion est mentionné, cela signifie que parmi les représentants de La Bastide de Congoust se trouvaient catholiques et protestants.

La communauté de Limbrassac renouvela ses reconnaissances en 1595. Là aussi, les consuls, conseillers et le seigneur prêtèrent serment « ainsi l'ont promis et juré ledit seigneur et lesdits feudataires la main levée à Dieu »<sup>84</sup>. En 1595, Gabriel de Lévis était seigneur de Léran, le fait qu'il soit protestant est connu. Cette reconnaissance de Limbrassac ne fait aucune différence dans les représentants du consulat, ils prêtèrent tous serment selon l'usage réformé. Donc, les deux consuls étaient protestants.

Les autres reconnaissances des communautés ne comportent qu'une seule façon de prêter serment, sur les Évangiles et donc en tant que catholique.

Le seigneur de Léran laissait donc la possibilité à ses emphytéotes de lui jurer fidélité selon qu'ils étaient catholiques ou protestants. Au travers des exemples de Léran, La Bastide et Limbrassac on voit que les consulats pouvaient être mixtes dans la confession. En l'absence de différences flagrantes dans le traitement des communautés catholiques et protestantes, on peut dire que les seigneurs de Léran acceptaient les deux confessions sur leur territoire. Les Lévis-Léran ne changèrent pas le calendrier administratif une fois protestants, tous les événements importants se déroulaient à la Toussaint. De même, ils acceptaient dans leur château que les représentants des communautés prêtassent serment de la manière catholique ou protestante. Les deux serments étaient aussi valables l'un que l'autre aux yeux du seigneur. On pourrait dire que les Lévis-Léran étaient tolérants envers les deux formes de la religion chrétienne. Mais le terme de tolérance pour l'époque signifiait supporter la différence. Je qualifierai plutôt la famille seigneuriale de Léran comme indifférente à la confession religieuse professée.

<sup>83</sup> A.D. Ariège, 46 J 105 : *Reconnaissance de La Bastide de Congoust, 1644*.

<sup>84</sup> A.D. Ariège, 46 J 121 : *Reconnaissance de Limbrassac, 1695*.

### Conclusion

On dit généralement que les protestants avaient été mis au ban de la société d'Ancien Régime. Dans le cas des Lévis-Léran, le changement de confession religieuse ne changea rien à leur mode de vie. Ils conservèrent une politique matrimoniale égale du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle. La famille garda son ancien réseau de relations et ne fut pas rejetée par les anciens alliés catholiques. La famille compte des protestants curieux, ils se mariaient avec des catholiques et à l'église qui plus est, certains choisirent une sépulture dans les paroisses alentours ou sur les sites des anciens pèlerinages. Ce qui empêcha les Lévis-Léran de changer de mode de vie, ce fut la tradition de cette ancienne famille noble. Le changement de confession entraîna sans doute des modifications, mais de façon intime et non dans la vie publique de la famille de Léran. Les villes de la seigneurie qui passèrent au protestantisme le firent sans doute pour être en accord avec leur baron. Les Lévis-Léran ne firent pas pression sur toutes les communautés. La seule nouveauté fut l'introduction du serment de fidélité fait au seigneur selon la confession de chacun. On peut donc penser que le changement de confession dans la seigneurie se fit selon la conscience de chacun et non par rapport à l'influence des Lévis. D'ailleurs, les villes catholiques ne furent pas persécutées par la famille seigneuriale et, dans l'autre sens, les communautés protestantes n'en tirèrent pas avantage auprès des Lévis.

Je peux dire au terme de cette étude que la religion était primordiale dans la vie des Lévis-Léran, mais de façon intime. La confession des Lévis m'est connue au travers des actes officiels, mariages, testaments, mais je ne sais rien de leurs pratiques quotidiennes. La religion, que je pensais le ciment essentiel de la vie des hommes à l'époque moderne, n'avait pas d'incidence sur la vie de ces nobles et n'entraîna pas de favoritisme pour les villes qui pratiquaient le même culte que la famille de Lévis-Léran. L'arrivée de la Réforme dans la seigneurie de Léran ne changea pas grand-chose dans la vie des hommes tant que les différentes confessions étaient tolérées. Il n'y eut aucun séisme pour ces gens au cours de l'époque moderne.

Une seule question soulève encore des incertitudes. La généalogie montre que seuls les seigneurs ou puînés de Léran étaient protestants. Il est curieux de voir dans une fratrie deux confessions. Une seule explication me vient à l'esprit. Les archives de la famille comptaient plus de documents pour les seigneurs et hommes en général que pour les femmes. Dans la généalogie, j'ai déterminé la confession de chacun le plus souvent grâce aux contrats de mariage. J'ai déjà noté que certains seigneurs s'étaient mariés à l'église, comme Jean-Claude de Lévis d'Audou ou Gabriel de Lévis, mais d'autres documents, les testaments ou procès, les désignait comme protestants. Pour les autres membres de la famille, je ne possède que les contrats de mariage qui ne prouvent donc pas grand-chose de la confession des gens comme on l'a vu précédemment. Je pense que cette anomalie dans la généalogie est simplement due au manque de documents sur les autres membres de la famille et non au fait que les générations aient

pu être multiconfessionnelles. Il est possible aussi que les femmes de la famille, protestantes à l'origine, soient devenues catholiques au contact de leurs époux. À la seconde génération, Gaston VII et Jean-Claude de Lévis d'Audou étaient protestants, mais s'étaient mariés à l'église. Leur sœur Françoise de Lévis a épousé un catholique et se disait de cette confession dans son testament. Je pense que cette dame a changé de confession lors de son mariage et ne revint jamais vers le protestantisme. Les seigneurs de Léran pouvaient peut-être se permettre de choisir une épouse catholique, se marier à l'église et rester protestant malgré tout. Les femmes avaient peut-être moins de libertés de ce côté. Toutes ces hypothèses pourraient être étayées par d'autres études sur des familles nobles protestantes et sur leurs pratiques religieuses. Des travaux sur les mariages mixtes présenteraient également un grand intérêt pour savoir quelle confession était privilégiée pour solenniser l'union, et si une des parties, et laquelle, devait changer de culte.

*Nathalie Faur*

